

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 08 Octobre 2015

Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie ; RIPPE Yohan.

Excusée : BOUVARD Mélinda

Secrétaire de séance : CROUZET Annick

Ordre du Jour :

- Délibérations :
 - Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain.
 - Convention ERDF concernant le réservoir de SOIRIAT.
 - Convention avec l'Ecole de Musique : sujet ajourné (reporté à une date ultérieure)
 - Ancienne Ecole de ROMANECHÉ : sujet ajouté à l'ordre du jour initial
- Aménagement de la zone 1AU à HAUTECOURT.
- Chemin Carrières FONTENAT « Sur la Chair » à ROMANECHÉ.
- Dossier Accessibilité.
- Salle des Fêtes de ROMANECHÉ.
- Logo de la Commune.
- Décision modificative concernant panneaux d'agglomération.
- Compte Rendu des Commissions.
- Questions Diverses.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01) : Prévention-Santé.**

Face à la recrudescence du nombre de visites des agents de la fonction publique auprès du Service de Médecine Préventive, le CDG 01 est dans l'obligation de renforcer son dispositif d'accueil - y compris par la mise en place d'un psychosociologue. Cet accroissement de moyens conduit le CDG 01 à réviser le coût d'adhésion comme suit:

* le montant annuel de l'adhésion passe de 50.00 Euros à 80.00 Euros par agent.

Après en avoir délibéré : le suivi médical des agents étant une obligation, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité cette revalorisation.

- **Convention avec ERDF : Réservoir de SOIRIAT :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'ERDF, demandant l'autorisation de passer - via une convention entre les deux parties - sur le domaine public en vue de renforcer le réseau électrique entre la cabane des chasseurs Rue Sous la Roche et le réservoir de SOIRIAT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, autorisant Monsieur Le Maire à signer cette convention.

- **Ancienne Ecole de ROMANECHÉ :**

Suite à la réflexion précédemment engagée quant au devenir de l'ancienne école de ROMANECHÉ - soit la vente - soit la démolition - soit la mise à disposition auprès d'un bailleur social -, une estimation chiffrée du bâtiment a été demandée au Service des Domaines. Le montant estimé du dit-bâtiment s'élève à : 100.000 Euros. Une proposition d'acquisition du bâtiment d'un montant de 60 000 € ayant été reçue, le Maire soumet de délibérer sur le principe de vente

Par vote comme suit : 7 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention, il est acté le principe de la vente du bâtiment.

Le bien sera proposé à la vente via une agence immobilière, ainsi que sur le réseau Internet.

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AU à HAUTECOURT

La zone 1AU regroupe trois parcelles. Deux propriétaires seulement sont vendeurs et ont d'ores et déjà contacté la mairie. Ce secteur est actuellement régi par le fascicule 3 du PLU, qui précise l'orientation de la zone dans son ensemble. Une parcelle n'étant pas disponible à la vente, le projet initial n'étant donc pas réalisable, le Maire propose de travailler sur le réaménagement de cette zone, via une modification de l'OAP - fascicule 3.

CHEMIN CARRIERES FONTENAT - ROMANECHÉ

Afin de faciliter l'exploitation de la carrière de La Chair, d'éviter les nuisances subies par les riverains du Chemin du Tiller, Monsieur FONTENAT a sollicité Monsieur Le Maire pour acheter tout ou partie de la parcelle communale cadastrée sous le n° 352.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil donnent leur accord de principe pour vente à Monsieur FONTENAT d'une partie seulement de la parcelle n° 352 aux fins de création d'un chemin, mais avec clause réservataire de rétrocession à la Commune de HAUTECOURT ROMANECHÉ du dit-chemin, en fin d'exploitation de la carrière.

Monsieur Le Maire précise qu'il rencontrera Monsieur FONTENAT pour l'informer de la position du Conseil Municipal à ce sujet.

DOSSIER ACCESSIBILITE

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité, les établissements recevant du public devront être mis en conformité. Monsieur le Maire a déposé auprès de la DDT une demande de délai supplémentaire de 18 mois.

Sur la commune, 7 bâtiments sont concernés : 4 à HAUTECOURT et 3 à ROMANECHÉ.

Afin d'évaluer le coût des travaux à programmer, un premier projet a été initié avec la Société CRYSSALIDE. Ce projet a été abandonné, le montant du devis reçu ayant été jugé excessif et le relevé peu sérieux.

Mandat a été donné à l'APAVE pour une nouvelle étude et pour réalisation d'un chiffrage du montant de ces travaux de mise aux normes. Un rendez-vous a été fixé avec cet organisme le Vendredi 16 Octobre 2015.

A l'issue, un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) sera élaboré, prenant en compte les dates de réalisation, ainsi que le financement des mises aux normes.

SALLE DES FETES DE ROMANECHÉ

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet d'architecte Philippe Arnaud de BOHAS.

Les principales échéances intègrent la présentation d'un avant-projet pour Décembre 2015, la dépose d'un permis de construire en Février 2016, la consultation des entreprises au printemps 2016 et le démarrage des travaux en Septembre 2016.

En parallèle, la commune a demandé des offres pour les missions bureau de contrôle, SPS et pour les diagnostics plomb et amiante avant travaux. Des réponses sont attendues pour le 15 octobre 2015.

LOGO

Un logo a été créé afin que soit mieux identifiée et valorisée la commune de HAUTECOURT-ROMANECHE.

Monsieur Le Maire propose de le faire vivre, et suggère que ce logo soit apposé sur le panneau numérique situé en face de l'épicerie à HAUTECOURT. Il indique qu'il pourrait également être sérigraphié sur les vêtements de travail des deux employés communaux.

Le logo est déjà présent sur les panneaux du site des dinosaures à VILLETTE.

DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT PANNEAUX D'AGGLOMERATION

Afin de bien identifier CHAMBOD en tant que hameau rattaché à la seule commune de HAUTECOURT ROMANECHE (et non à une quelconque autre commune voisine), 2 panneaux (1 entrée - 1 sortie) - sur lesquels seront précisés le nom du hameau et le nom de la commune - ont été commandés.

Le coût initial de ces 2 panneaux était de 1600€ Euros. Suite à réorientation sur un modèle plus petit, le montant s'élève à : 1036.32 Euros TTC.

D'autre part, un panneau orange « artisanal », situé au croisement de la RD 979 et du Chemin de La Croix Rozier, indique à ce jour la direction du cimetière de HAUTECOURT. Il paraît opportun et nécessaire de le remplacer par un panneau conforme à la signalisation routière.

Un panneau conforme a donc été commandé pour un montant de: 42.54 Euros TTC.

Une décision modificative est soumise aux membres du Conseil pour alimenter la ligne budgétaire relative à l'achat de ces 3 panneaux, d'une valeur globale de : 1078.86 Euros TTC.

Vote à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur cette décision modificative pour un montant de 1 080.00 €.

Plus globalement, Monsieur le Maire propose que sur la durée de l'actuel mandat, un hameau par an - sur la commune - puisse bénéficier d'une identification précise par l'installation d'un panneau de signalisation. Ce projet recueille l'accord unanime du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission Environnement : Annick CROUZET

Collecte sélective: des dérives ayant été constatées sur l'utilisation (détournée) faite des sacs jaunes - générant ainsi une surconsommation, et donc un surcoût -, il est important de rappeler que les sacs jaunes sont réservés EXCLUSIVEMENT à la collecte en porte à porte des EMBALLAGES ET DES PAPIERS.

- CMJ (Conseil Municipal Jeunes): Isabelle FUYATIER

Le projet initié par les membres du CMJ - à savoir la mise en valeur de la Fontaine de BUENC - est maintenant passé en phase de réalisation.

Après la fourniture (gratuite) de roches et gravier par les Carrières FONTENAT et suite aux travaux (à titre gratuit) de terrassement et mise en place d'enrochements effectués par la Société Pierre DUMONT et Fils, les membres du CMJ ont programmé la matinée du samedi 10 Octobre 2015 de 10H à 12H pour procéder à la rénovation de la grille de la fontaine, à la plantation d'arbustes, à l'étalement du gravier, etc.. Ces travaux seront complétés - dans un 2^{ème} temps - par la pose d'une pancarte signalétique reprenant l'historique du lieu, sous l'égide de Pierre BEREZIAT.

- Commission Communication : Isabelle FUYATIER

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

- **CCAS : Isabelle FUYATIER**

- Une soirée-débat - avec l'intervention de l'Ecole des Parents - sur le thème « Connaître nos enfants pour mieux les comprendre » est organisée le Mardi 13 Octobre à partir de 20h30, à la Salle des Fêtes de ROMANECHÉ.
- Questionnaire Seniors : sur 110 questionnaires envoyés, le CCAS a reçu 56 réponses en retour. Une présentation sous forme de tableau récapitulatif en sera faite lors du prochain Conseil Municipal.
- Repas offert aux Aînés : il aura lieu le Samedi 05 Décembre 2015, à la Salle des Fêtes de HAUTÉCOURT. Accueil des aînés par les membres du CMJ, menu de fête, animation,... : une agréable journée en prévision.

Le prix du repas pour les personnes accompagnantes est fixé à : 17.00 Euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateurs : dans le cadre du contrat en cours, le contrôle annuel des 2 appareils en place sur la commune a été réalisé par le fabricant SCHILLER le Mercredi 07 Octobre 2015. Aucune anomalie n'a été détectée. Les 2 défibrillateurs sont en parfait état de fonctionnement.

A noter qu'une affiche sera apposée à l'intérieur de la Salle des Fêtes de ROMANECHÉ pour notifier à tous les utilisateurs de ne pas couper l'alimentation électrique au niveau du compteur intérieur. Le fait de couper l'alimentation électrique empêche l'appareil d'émettre un signal sonore, et donc de détecter un éventuel dysfonctionnement.

- Dans le souci de limiter la pollution visuelle, Monsieur Le Maire indique que 2 poteaux électriques situés à la sortie de HAUTÉCOURT direction CHALLES - et n'ayant plus aucune utilité - seront démontés.

PERMIS DE CONSTRUIRE : (dossier déposé en Mairie)

Mr FAUVRE Christian (PC modificatif)
798 route des Villages
PERROI

Mr SEGUY Bruno
52 route de Cize
HAUTÉCOURT

Mr REVY James (PC modificatif)
676 chemin des Vignes
CHAMBOD

DECLARATION PREALABLE : (dossier déposé en Mairie)

Mr COLLANGE Philippe
1216 route de Neuville
CHALLES

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22H50.

Le Maire,

V. AZNAR

